

Paris, le 14 décembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FCD et ses enseignes ont été reçues aujourd'hui par le ministre de l'agriculture Didier Guillaume et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances Agnès Pannier-Runacher.

Elles ont fait part aux ministres des inquiétudes face aux très nombreux blocages réguliers des magasins et entrepôts et demandent que l'Etat garantisse immédiatement le libre accès pour l'ensemble de nos clients et de nos salariés. Les conséquences économiques des événements en cours sont d'ores et déjà considérables pour l'ensemble du commerce et fragilisent l'ensemble de nos magasins sur tout le territoire.

Elles ont par ailleurs réaffirmé leur attachement aux mesures issues des Etats généraux de l'alimentation qu'elles appliqueront loyalement dans le cadre des négociations commerciales en cours, en privilégiant les produits à forte composante agricole, et les PME.

La FCD et ses enseignes ont insisté à cette occasion sur :

1. La nécessité d'une mise en place progressive des nouvelles mesures liées aux promotions, compte tenu de la date très tardive de la publication de l'ordonnance, de la nécessité de respecter les contrats en cours et de la situation exceptionnelle actuelle du commerce.
2. Le besoin d'une publication immédiate du décret portant relèvement du seuil de revente à perte au 1^{er} février prochain, afin que les négociations commerciales puissent effectivement intégrer ce changement.
3. L'urgence que le processus d'inversion de la négociation prévu par l'article 1 de la loi EGAlim se mette en œuvre au plus vite, ce qui suppose que les interprofessions soient capables de définir notamment des indicateurs objectifs des coûts de production constatés.
4. La nécessité d'un effort réel de transparence à tous les niveaux afin que les dispositions futures sur le contrôle des prix abusivement bas puissent effectivement s'appliquer.

En un moment de fortes tensions sociales, la FCD et ses enseignes lancent un appel à des négociations responsables, respectant tous les acteurs, entre, d'une part les agriculteurs et les industriels et, d'autre part les industriels et les distributeurs, afin d'améliorer la situation des producteurs agricoles, de préserver le pouvoir d'achat des Français, de favoriser la montée en gamme attendue par les consommateurs et de prendre en compte les difficultés du commerce alimentaire.

Contact presse FCD : Sophie Amoros - 01 44 43 99 12 - samoros@fcd.fr

FCD : La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes), près de 3700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.